

Génération identitaire, la cible chouchou de la Justice



Chouchous des juges – qui les poursuivent de leurs assiduités comme des groupies la tire de leur idole ! –, Génération identitaire est à nouveau la cible d'attaques judiciaires aussi abracadabrantes qu'ignobles, quand on sait que, dans notre pays, des fichés S se baladent gentiment... dans l'attente d'être moins gentils !

Les faits : quelques militants de cette salubre organisation se sont introduits, en mars 2019, dans la Caf – caisse d'allocations familiales – de Bobigny (93) pour déployer ensuite une banderole sur son toit. La banderole en question énonçait une vérité dure à entendre mais qui n'en est pas moins une vérité : « *De l'argent pour les Français, pas pour les étrangers !* »

À ma connaissance, rien n'a été dégradé dans la Caf en question et personne n'a été molesté. Qu'importe pour la Justice – qui semble faire la pluie et le beau temps jusque dans l'élection d'un Président ; voir l'affaire Fillon – puisque cette « honnête institution » poursuit les impudents pour (je cite) « *entrave concertée avec voies de fait à*

l'exercice de la liberté du travail ». Dix-sept hommes et deux femmes encourent tout de même trois ans de prison et 45 000 euros d'amende au nom de l'article 431-1 du Code pénal, qui stipule :

« Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations au sens du présent Code, l'exercice d'une des libertés visées à l'alinéa précédent est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

On est loin de cette définition dans l'intervention de Génération identitaire, traitée par ailleurs de « nazie » par un certain Madjid Messaoudene, élu du Front de Gauche à Saint-Denis (93), en attente de son jugement pour de tels propos mais qui sera certainement relaxé. Au passage, en matière de nazis, la Seine-Saint-Denis, qui a fait fuir les Juifs des établissements scolaires, n'a de leçon à donner à personne, il me semble ! Je me demande d'ailleurs ce qu'il adviendrait d'un inconscient se promenant avec une kippa dans l'une des cités radieuses de ce département...

Mais si l'on condamne Génération identitaire, condamnons alors systématiquement les groupuscules d'ultra-gauche qui commettent des actions violentes contre tout ce qui n'entre pas dans les cases de leur idéologie. *La Nouvelle Librairie*, à Paris, en sait quelque chose, qui est régulièrement la cible de ces fanatiques dont les méthodes sont identiques aux SA (sections d'assaut) d'Ernst Röhm. Fanatiques qui peuvent aussi faire interdire des conférences. Que fait la Justice dans ce cas ? Rien, mon capitaine ! L'ultra-gauche peut tout se permettre en réalité ; sans doute pour services rendus au pouvoir en ayant phagocyté un mouvement populaire afin de le décrédibiliser définitivement ; je parle des Gilets jaunes...

Qu'en est-il, encore, des associations comme Act Up qui, en 2013, avait versé du faux sang et s'était livré à un affichage sauvage sur la façade de la Fondation Jérôme-Lejeune, à Paris, accusant celle-ci d'être homophobe ?

Déjà, la même justice s'était payé Génération identitaire en condamnant certains de ses membres qui, le 21 avril 2019, avaient symboliquement – et sans violence – bloqué le col de l'Échelle dans les Hautes-Alpes, pour « *barrer la route aux migrants clandestins* ». Ainsi, en août de la même année, le président, le porte-parole et un ancien cadre du mouvement avaient été condamnés à six mois de prison ferme, 2 000 euros d'amende et cinq ans de privation de leurs droits civiques, l'association – qui a fait appel de cette décision de justice – devant s'acquitter de 75 000 euros d'amende.



Dans la non-affaire de la Caf – qui n'était en fait qu'un simple cri d'alarme de Français constatant de jour en jour la dégradation des conditions de vie des autochtones lorsque des migrants sont pris en charge avec une bienveillance éhontée –, le député de La France insoumise, Alexis Corbière, avait qualifié les membres de Génération identitaire de « *crétins* », réclamant leur « *dissolution* ». N'est-ce pas Jean-Luc Mélenchon qui twittait en 2012 : « *La liberté d'expression ne peut pas se découper en petits morceaux* » ? Le même Mélenchon qui, en 2013, défendait, il est vrai, le syndicat de la magistrature, après la révélation du Mur des Cons. Décidément,

pour la France insoumise, ce n'est plus « la liberté ou la mort » mais : « La liberté pour nous et la mort pour les autres »...

Quoi qu'il en soit, Génération identitaire est frappée du sceau de l'infamie pour la seule raison qu'elle tient à ses racines. Et comme les peuples doivent disparaître pour laisser place à des individus poussant, comme les tomates, hors-sol, tous ceux qui prétendent défendre l'identité française et européenne sont automatiquement coupables.

Telle est la loi mondialiste qui, à terme, provoquera le malheur de tous les peuples, quelles que soient leur culture et leur couleur. Aussi, le chacun-chez-soi devient la seule issue possible, à moins de vouloir disparaître.

Relisons Jean Jaurès : « *Partout où il y a des patries, c'est-à-dire des groupes historiques ayant conscience de leur continuité et de leur unité, toute atteinte à la liberté et à l'intégralité de ces patries est un attentat contre la civilisation, une rechute en barbarie.* »

Charles Demassieux